

Compte rendu de la séance du 31 juillet 2019

PRESENTS : GAY Georges - GUITTARD Bernard - FAUGERE Michel - GREGOIRE Marc – LETREN Rose-Line TRIGNOL Michel.

ABSENTS : GARREAU Line - PAPON Emmanuel - PAILLONCY Guy - VERGNE Christophe

Secrétaire(s) de la séance : Bernard GUITTARD

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Attribution des marchés pour la phase 1 des travaux de construction des gîtes de pêche (DE 2019 044)

Suite à la consultation lancée pour la **phase 1 des travaux de construction des gîtes de pêche**, la commission d'appels d'offres, en concertation avec le bureau d'études EUCLID Ingénierie a analysé l'ensemble des offres reçues et a retenu les entreprises suivantes selon les critères de jugement des offres (à savoir 40% pour la valeur technique et 60% pour le prix des prestations) :

Lot 1 - Terrassement : **entreprise RMCL Colas (Vebret 15) pour un montant de 50 147.00€**

Lot 2 - Fondations spéciales : **FRANKI Fondations (Chaponost 69) pour un montant de 45 270.00€**

Lot 3 - Gros œuvre : **entreprise JOUVE (Bort les Orgues 19) pour un montant de 4 650.00€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- attribue les lots 1-2-3 aux entreprises précitées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Renouvellement du bail commercial de l'auberge

M. le Maire donne lecture du courrier de Léa LEPOITTEVIN dans lequel elle fait part de son souhait de ne pas reconduire le bail commercial - concernant l'auberge et le local boulangerie - touchant à sa fin le 30 septembre 2019. Elle s'engage à poursuivre son activité jusqu'à la fin du bail et à libérer les locaux pour le 1^{er} octobre 2019.

Le conseil municipal prend acte de cette décision. La procédure de recherche de nouveaux gérants va être lancée.

Rentrée scolaire 2019-2020

Cantine : La cantine sera assurée par l'association CVBB représentée par Tim KNIKERBOCKER dans leurs propres locaux situés dans le bourg qui sont adaptés à la restauration collective. Les conditions financières sont identiques à savoir 6.10€ par enfant (dont 3.30€ récupérés auprès des familles).

Garderie : Considérant que l'école de Larodde revient à la semaine d'enseignement à 4 jours dès la rentrée 2019-2020, il convient de modifier la délibération concernant le service de garderie.

Les élus souhaitent conserver ce service offert aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de Larodde aux créneaux suivants :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h30 à 9h et 16h30 à 17h.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la mise en place d'un service de garderie gratuit aux heures exposées ci-dessus,
- dit que le **dépassement occasionnel** de ces horaires sera autorisé (**sous réserve que cela reste exceptionnel et que la mairie soit informée au moins la veille**) et sera facturé 2EUR/ jour aux familles, dans la limite de 50EUR par an/enfant.

Attribution des marchés pour les travaux de réhabilitation 2019 (DE 2019 045)

M. le Maire rappelle qu'il avait été décidé lors de la réunion du 1er février 2019 d'effectuer des travaux de réhabilitation à effectuer au niveau de la commune en 2019 à savoir : la réfection du mur du cimetière communal, le mur de soutènement du parking de la salle des fêtes ainsi que le remplacement de la rampe des escaliers qui mènent à l'église.

Après consultation des entreprises, M. le Maire présente les offres suivantes :

- * Réfection du mur du cimetière communal : entreprise JOUVE (25 462€ HT)
- * Réfection du mur de soutènement du parking de la salle des fêtes : entreprise JOUVE (3 268€ HT)
- * Réfection de la rampe d'accès à l'église : entreprise Christophe MOULIER (4 140€ HT)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide de retenir ces offres et arrête le plan de financement suivant :**

* **Conseil Départemental au titre du FIC 2019 (plafond de dépenses HT fixé à 30 000€)**
25% x 1.02 (CDS) soit.....7 650€

* **Conseil Régional (sur un montant de 28 730€)**
50% soit.....14 365€

soit un autofinancement de 10 855€.

Embauche de Mme Christiane TATRY en adjoint technique (DE 2019 046)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de Mme Christiane TATRY qui arrive à échéance le 31 août 2019.

Elle sera embauchée sur le même poste d'adjoint technique à 6/35e pour assurer l'entretien des locaux municipaux. Le contrat sera établi pour une durée d'un an, du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de Mme Christiane TATRY et proposition exposée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Projet éolien

M. le Maire a relancé la Société Sameole concernant le développement du projet éolien sur la commune.

La réponse indique qu'ils ont interrogé les différents services de l'état pour être informés des éventuelles servitudes qui pourraient grever ou empêcher le développement du projet.

A ce jour et aux vues des diverses données vents, satellitaires et données recueillies d'un parc SIOULET- CHAVANON construit en décembre 2018 situé à 25 km au nord de notre commune, les résultats ne sont pas suffisants tant qualitativement que quantitativement pour émettre un avis décisif. Aussi, ils attendent un retour de prise de décisions de la part de leur Direction quant à la réalisation d'une Déclaration Préalable pour l'installation d'un mât de mesure du champ de vent dans la couche limite atmosphérique : il donne la vitesse et la direction du vent en fonction de l'altitude. Ils seront donc à même de revenir vers nous quant à la solution choisie d'ici fin septembre. A l'issue d'une campagne de vent d'une durée de 6 mois minimum avec des résultats favorables, ils seront à même de lancer les études environnementales : inventaires faunistique et floristique, paysager et acoustique déployés sur une période de 12 mois.

Ils nous ont également fait part de l'acquisition de SAMEOLE par ENGIE GREEN (leader français en matière d'énergies renouvelables) depuis le mois de janvier 2019.

Courrier de la DDT concernant la lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne piloté par l'Etat a pour vocation de coordonner les actions de chaque membre pour le repérage des situations relevant de l'habitat indigne et pour l'accompagnement des ménages, des propriétaires et des collectivités locales dans le traitement de ces situations. La DDT a adressé des fiches concernant la procédure relevant du pouvoir du Maire en matière de lutte contre l'habitat indigne et de bâti dégradé (péril imminent et ordinaire, infraction au règlement sanitaire départemental, accumulation de déchets, biens sans maîtres, biens en l'état d'abandon manifeste). Le conseil municipal ne souhaitant pas s'engager dans une telle procédure impliquant une expropriation, un courrier sera adressé aux propriétaires des biens constatés en état d'abandon afin qu'ils fassent le nécessaire.

Informations et questions diverses

* M. le Maire fait part de demandes reçues en mairie concernant des emplacements au lotissement les Chambas. Les élus proposent de se rapprocher du cabinet de géomètre CROS pour voir les possibilités pour une 2^{ème} tranche de travaux (partie basse du terrain).

* M. le Maire fait part de la demande de l'association Tradition Salers concernant le concours de vaches Salers traites à Tauves le samedi 24 août prochain. Il est demandé aux communes un partenariat sous forme de subvention ou par l'achat d'une cloche d'une valeur de 220€ TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'attribution d'une subvention de 150€ à l'association Tradition Salers.

* La commune de Larodde, en partenariat avec l'association BALIRANDO et La Montagne organisera le 26 avril 2020 *la balade du journal LA MONTAGNE*. Une première réunion s'est déroulée le mercredi 17

juillet en présence des « adeptes de randonnées » de la commune qui sont chargés de trouver les circuits adaptés (3 circuits au total : 4 - 8 - 12 kms).

* Le conseil municipal adopte une motion pour le maintien du service public de l'ONF.

D'autre part, suite au projet de modification proposé par la Direction Générale des Finances Publiques qui impliquerait en outre la disparition de la Trésorerie du Mont-Dore, M. le Maire va se rapprocher de l'AMF (Association des Maires de France) pour la rédaction d'une motion pour le maintien de ce service public indispensable aux administrés et aux collectivités, tant au niveau de la fiscalité que pour la gestion des budgets communaux.

* Michel FAUGERE réitère sa position quant aux problèmes de visibilité au niveau du croisement de Chanzelles causés par les arbres situés entre le conteneur et le transformateur EDF. Le propriétaire des arbres sera sollicité pour une intervention rapide.

* Marc GREGOIRE propose de mettre en place un miroir de sécurité à la sortie du chemin de la Bugeoune ainsi qu'à la sortie du chemin de Terrif sur la route de Larodde. Sachant que les miroirs seraient positionnés sur une route départementale, il convient de s'adresser à la DRD du Sancy (Direction Routière Départementale).

* Au vue de la sécheresse et des limitations d'usage de l'eau, Michel FAUGERE propose de faire une réserve d'eau en bas du village de Gorgontua.

* Michel FAUGERE annonce qu'une action sécheresse est mise en place par la Chambre d'Agriculture (commande groupée pour l'achat de foin/paille etc...). Toute personne intéressée peut s'adresser à la PRA (Petite Région Agricole) au 04.73.79.58.72.

* Une initiation à l'utilisation du défibrillateur aura lieu devant la mairie le samedi 14 septembre prochain à 10h. Ouvert à toute personne intéressée.

* Point propre : il a été constaté à plusieurs reprises des dépôts de déchets (cartons-bouteilles) à côté des containers. Si la situation venait à se renouveler, les personnes qui seront prises en défaut seront tenues d'enlever les déchets moyennant une amende et ce, afin que le point-propre reste un point propre...il en va de l'image de notre commune.

La séance est levée à 11h30.